

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Aéroparc : validation du plan guide d'aménagement de Bordeaux
Aéroparc et du programme d'études préalables**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Bordeaux Aeroparc, parc technologique dédié à l'aéronautique et au spatial, doit son émergence à la fois à la présence d'un tissu industriel existant fort (Dassault, Thalès, SAFRAN, TAT, EADS, SNPE et des PME performantes), porteur de dynamiques de développement et à une volonté politique affirmée en particulier de la part de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Ville de Mérignac et du Conseil Régional d'Aquitaine. Les villes du Haillan, de Saint Médard en Jalles et le Conseil Général de la Gironde sont également partenaires du projet.

De plus, le secteur Nord Aéroport bénéficie d'un patrimoine foncier à maîtrise publique ou en cours d'acquisition dont une partie est en contact direct avec les pistes, ce qui constitue un atout différenciateur majeur par rapport à d'autres sites.

L'ampleur du plateau aéroportuaire est de 400ha environ dont 100 ha à urbaniser à court ou moyen terme. L'objectif est de créer dans les 10 à 15 ans à venir 5 à 8000 emplois.

Le projet Bordeaux Aéroparc a été labellisé en 2007 comme projet structurant par le pôle de compétitivité Aerospace Valley.

Présentation du plan guide d'aménagement

Afin de préparer le territoire à cette opération, la CUB a confié à l'AURBA la réalisation d'un plan guide d'aménagement dans la continuité du PGAD (plan global d'Aménagement et de Développement) réalisé en 2006 pour le compte des services de l'Etat. Ce plan guide croise les enjeux de stratégie de développement économique, environnementaux et d'articulations urbaines à l'échelle du grand ouest de l'agglomération.

Le plan guide a été présenté en Commission du développement économique de la CUB du 5 février 2008.

Ce travail a été conduit dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le pôle Développement économique de la CUB associant les communes, l'aéroport, le chef de projet Bordeaux Aeroparc ainsi que les grands groupes industriels.

Le plan guide fixe sur le long terme la grande ossature du projet dans une optique de développement durable :

Sur le plan programmatique :

- les vocations générales de chacun des sites
- les alternatives en termes d'occupation
- la localisation préférentielle des services et programmes à haute valeur ajoutée, soumis à agrément selon les synergies et les stratégies retenues par filières.

Sur le plan urbanistique :

- les typologies des espaces publics structurants, leur qualité recherchée ainsi que leur prédimensionnement
- l'organisation globale des déplacements pour les différents modes
- la viabilisation du territoire sous l'angle environnemental et hydraulique
- la relation du projet aux autres composantes du territoire urbanisé et franges naturelles.

La trame des espaces publics structurants s'articule autour d'un boulevard technologique (Nord Sud) et d'un mail forestier (Est Ouest).

Les vocations programmatiques reposent sur une sélectivité des implantations. Les terrains stratégiques en bord de pistes ou des axes structurants seront soumis à agrément alors que des activités tertiaires plus généralistes pourront s'implanter sur les zones moins différenciatrices. Il est prévu à l'intersection des deux axes structurants un centre de mutualisation de services en cours de définition.

Les études préalables

L'objectif est de passer en phase opérationnelle le plus rapidement possible afin de répondre à la demande des entreprises du secteur fortement intéressées par ce projet. De plus, un centre de services, ayant fonction de « place du village » sera lancé dans les meilleurs délais.

Les sites ayant vocation à accueillir des projets dans le cadre d'une première phase, en raison de leurs caractéristiques techniques, de leurs localisations ou de l'intérêt qu'ils suscitent auprès des professionnels du secteur sont les sites 4, 6 et 3.

La CUB réalisera les équipements primaires, les aménagements hydrauliques et une charte d'aménagement. Pour cela, quatre types d'études de validation du plan guide seront réalisés par la CUB d'ici fin 2008 :

- des études hydrauliques (analyse des bassins versants). La réalisation des bassins de rétention nécessaires sera lancée par la CUB dans les meilleurs délais afin de faciliter les implantations
- des études d'aménagement de Voirie pour valider les profils en travers
- des études liées aux procédures d'aménagement
- des études nécessaires à l'élaboration de la charte d'aménagement.

Ces études ont pour but :

- de préciser les plannings de réalisation des équipements primaires (voiries) et des travaux liés à la résolution des problèmes hydrauliques (bassins de rétention)
- de préciser le chiffrage des aménagements à réaliser
- de réaliser une charte d'aménagement donnant des prescriptions environnementales, paysagères et architecturales qui pourra être une référence pour le développement d'autres opérations

Les outils d'urbanisme nécessaires seront mis en œuvre. En outre, un périmètre de permis à sursis sera défini en concertation avec les communes concernées.

En parallèle de ces opérations, Bordeaux Technowest réalisera un plan d'affaires du centre de services, une étude de positionnement de Bordeaux Aéroport et proposera des solutions de montages des opérations, dans un esprit de partenariats entre acteurs publics et privés.

L'ensemble de ces actions sera réalisé dans le respect d'une sélectivité des activités à implanter sur les différents sites.

Fin 2008, les résultats de ces différentes démarches seront synthétisés et soumis aux instances communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2008

M. JEAN-CHARLES BRON